



3 rue Nicéphore Niepce
ZAE MALAN – 12510 Olemps
05 65 77 37 37

Mise à jour de nos conditions de facturation dès le 1^{er} janvier 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à compter du **1er janvier 2025**, nos conditions de facturation évolueront afin d'améliorer nos services et d'assurer la clarté de nos relations contractuelles.

Voici les principales modifications :

1. **Contrat de maintenance sur équipement :**

Si vous disposez d'un **contrat de maintenance** pour vos équipements, nous vous confirmons que tout SAV continuera d'être pris en charge dans le cadre de ce contrat, sans coût supplémentaire.

2. **Absence de contrat de maintenance :**

Si vous ne bénéficiez pas d'un contrat de maintenance, les interventions SAV seront facturées selon la grille tarifaire suivante :

Intervention		Zone	Montant HT	Exemple	
A DISTANCE	Télemaintenance (< 30min)	-	34 €	Changement de nom, MAJ horloge, renvoi d'appel...	
	Télemaintenance (30min à 1h)	-	68 €	Modification programmation, création message vocal, répertoire...	
SUR SITE	Heure*	-	68 €		
	Matinée (4h)*	-	272 €		
	Journée (8h)*	-	544 €		
	Déménagement*	A définir sur site			
	+ déplacement	Zone 1		136 €	
		Zone 2		204 €	
Zone 3			272 €		
Plus loin			A définir		

*hors déplacement

3. **Abonnement :**

Pour vos **abonnements** actuels (internet, téléphonie fixe et mobile), nous vous rappelons que la **maintenance** de ces éléments est déjà incluse dans votre abonnement, il n'y aura donc aucune modification. Vous continuerez à bénéficier de notre support technique comme d'habitude.

Nous vous invitons à nous contacter si vous avez des questions concernant ces nouvelles modalités ou si vous souhaitez souscrire à un contrat de maintenance pour vos équipements.

Pour toute question, notre équipe reste à votre écoute et vous remercie de votre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le directeur
Didier CANTAGREL